



XV^{ème} Législature

Guy Marius SAGNA
Député

Dakar, le 24 janvier 2025

A Monsieur Malick NDIAYE
Président de l'Assemblée
Nationale

Place Soweto, Dakar

Objet : Question écrite

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre à travers la lettre ci-jointe une question écrite adressée au Ministre en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Question écrite au Gouvernement

Objet : renouvellement du BEN du Conseil national de la jeunesse du Sénégal (CNJS)

Madame le ministre du sport est-il exact que le mandat du Bureau exécutif national du Conseil national de la jeunesse du Sénégal est fini depuis 2019 soit cinq (05) ans?

Madame le ministre, l'article 3 des statuts du CNJS dispose : "***Le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal est l'interlocuteur institutionnel et privilégié de l'Etat, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires au développement sur toutes les questions concernant la jeunesse.***" Madame le ministre, l'actuel Bureau exécutif national dont le mandat est épuisé depuis 2019 - confirmez-vous cela ? - est-il votre interlocuteur depuis avril 2024? Si oui, comment l'État peut-il encourager une structure illégale selon l'article 19 de ses statuts qui dispose que "***Le bureau exécutif national est élu pour trois (03) ans.***" ? Si non, savez-vous quand aura lieu le prochain renouvellement du CNJS ? Quelles dispositions avez-vous prises afin que le CNJS procède à son renouvellement ?

Guy Marius Sagna

Député de la XVe législature

